



LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 087-278708516-20221013-20221013_B03-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 13 OCTOBRE 2022

20221013_B03 - LIMOGES – Autorisation de cession d’une parcelle de terrain – rue du Mas Bilier – Annule et remplace la délibération n°20220616_B14 du 16 juin 2022

Le Bureau de Limoges habitat s’est réuni le jeudi 13 octobre 2022 à 16 heures 30 dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges et en visio-conférence via l’outil Teams.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Madame Danielle DUVALET, Administratrice

Messieurs Jean-Luc BONNET, Dominique RENAUDIE et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absent excusé :

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Limoges habitat est propriétaire d'une parcelle de terrain située rue du Mas Bilier sur le secteur de Landouge à Limoges. Cette parcelle cadastrée PP43 présente une superficie de 39 535 m².

A l'occasion d'une prospection foncière, Loticentre a fait à Limoges habitat une proposition d'achat de ce foncier afin d'y réaliser un lotissement.

Afin d'étudier l'opportunité de cette cession, cette parcelle a fait l'objet d'une estimation des Domaines à 474 000 € soit 11,99 € du m² par avis en date du 26 août 2020.

Après analyse et étude, compte-tenu notamment du fait que le terrain se situe sur un secteur attractif et privilégié, potentiellement urbanisable, et de toutes ses caractéristiques, il est proposé de céder ce terrain à la société Loticentre aux conditions suivantes :

- Un prix d'achat de 474 000 € HT, soit 11,99 € du m², portant sur une surface de 39.535 m², payable :
 - o A hauteur de 410 000 € HT, comptant le jour de la signature de l'acte de vente,
 - o A hauteur forfaitisée de 64 000 € HT, par la remise à Limoges habitat après obtention d'un permis d'aménager, d'un macro-lot avec réseaux et voirie en pied de parcelle, d'une superficie d'environ 10 000 m². Cette partie pouvant prendre la forme d'une dation en paiement ou d'une double vente avec compensation de prix ;
- La réalisation et prise en charge des travaux de viabilisation prévus à l'acte de propriété de Limoges habitat au profit du propriétaire des parcelles PP41 et 42 ;
- La prise en charge de tout autre frais inhérent à cette transaction par les acquéreurs y compris des frais de division et de bornage contradictoire de la parcelle ;
- La formalisation d'un partenariat relatif à la cession de terrains constructibles ou de lots en VEFA pour la production de 70 logements sur la période 2021-2027.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser Madame la Directrice générale a :

- signer la proposition d'achat de l'acquéreur, dans les conditions précitées
- signer tout document afférent à ladite cession et à la rétrocession.

o

o o

Après avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'adopter, à l'unanimité, la proposition qui leur est présentée.

Formalités de publicité effectuées
le **18 OCT. 2022**

Pour extrait conforme,
Limoges, le **18 OCT. 2022**
LA PRÉSIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

